

Approbation n° 24-026 du 12 février 2024

Société : AGENCE FRANCE LOCALE

Garants : Agence France Locale-Société Territoriale et les collectivités locales membres du Groupe Agence France Locale ayant souscrit un crédit auprès de l'Emetteur

Supplément au prospectus de base approuvé à l'occasion d'un programme d'émission par offre au public et/ou d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 20.000.000.000 €.

Nota :

Le supplément fait référence au prospectus de base qui a reçu le numéro d'approbation 23-217 le 14 juin 2023 et au supplément qui a reçu le numéro d'approbation 23-419 le 5 octobre 2023.